

Chômage indemnisé ou non indemnisé

(Situation au 30 juin 2013)



24 mars 2014

Le nombre de chômeurs potentiellement indemnisables inscrits à Pôle emploi (cf. encadré) a augmenté sur un an de 7,9% pour s'établir à 4 873 500 personnes fin juin 2013.

A cette même date, le nombre de chômeurs indemnisés est de 2 576 500 (+7,4% sur un an), celui des chômeurs non indemnisés est de 2 297 000 (+8,5% sur un an).

Parmi les chômeurs indemnisés à fin juin 2013, 2 099 600 le sont au titre de l'Assurance chômage, soit 6,6% de plus qu'un an auparavant, et 476 900 au titre de la Solidarité (Allocation Spécifique de Solidarité, Allocation Équivalent Retraite et Allocation Temporaire d'Attente, allocations du Fonds de professionnalisation et de solidarité), soit 10,8% de plus sur un an.

Tableau 1 : Chômeurs indemnisés et non indemnisés

	juin-12	juin-13	évolution
Chômeurs indemnisés	2 400 000	2 576 500	7,4%
<i>dont :</i>			
<i>Assurance chômage</i>	1 969 600	2 099 600	6,6%
<i>Solidarité</i>	430 400	476 900	10,8%
Chômeurs non indemnisés	2 117 400	2 297 000	8,5%
Ensemble (potentiel indemnisable)	4 517 400	4 873 500	7,9%
Proportion de chômeurs indemnisés	53,1%	52,9%	-0,2 point
<i>dont :</i>			
<i>Assurance chômage</i>	43,6%	43,1%	-0,5 point
<i>Solidarité</i>	9,5%	9,8%	+0,3 point

Source : Pôle Emploi, Données brutes, Champ : Métropole

La proportion de demandeurs d'emploi indemnisés parmi ceux inscrits à Pôle Emploi et potentiellement indemnisables est de 52,9% en juin 2013. Elle était de 53,1% en juin 2012. Pour l'Assurance chômage, cette proportion est de 43,1% (-0,5 point par rapport à juin 2012) et de 9,8% pour les indemnisés relevant du champ de la Solidarité (+ 0,3 point en un an).

Le nombre de chômeurs indemnisés a augmenté entre juin 2012 et juin 2013 quelle que soit la catégorie (+10,5% pour la catégorie A, +7,3% pour la catégorie B et +8,9% pour la catégorie C). Ces augmentations marquées sont cependant compensées par la très forte diminution du nombre de dispensés de recherche d'emploi (-46,5% sur un an).

Le nombre de chômeurs non indemnisés est en hausse également sur un an pour l'ensemble des catégories : +13,6% pour ceux inscrits en catégorie A, +7,5% pour la catégorie B et +0,4% pour la catégorie C.

Tableau 2 : Chômeurs indemnisés et non indemnisés par catégorie

Catégorie de DEFM	juin-12			juin-13		
	chômeurs indemnisés	chômeurs non indemnisés	proportion d'indemnisés	chômeurs indemnisés	chômeurs non indemnisés	proportion d'indemnisés
A	1 589 700	1 152 300	58,0%	1 756 000	1 309 500	57,3%
B	302 900	265 800	53,3%	324 900	285 700	53,2%
C	221 000	699 300	24,0%	240 600	701 800	25,5%
total A, B, C	2 113 600	2 117 400	50,0%	2 321 500	2 297 000	50,3%

Source : Pôle Emploi, Données brutes, Champ : Métropole

Fin juin 2013, près de six chômeurs sur dix inscrits en catégorie A sont indemnisés (-0,7 point sur un an). Parmi ceux inscrits en catégorie B (personnes ayant exercé une activité réduite de courte durée au cours du mois) 53,2% sont indemnisés (-0,1 point). Un quart des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie C est indemnisé (+1,5 point), le montant du revenu lié à l'activité exercée n'étant souvent pas cumulable avec une allocation.

Tableau 3 : Chômeurs indemnisés et non indemnisés par sexe et âge

		juin-12			juin-13		
		chômeurs indemnisés	chômeurs non indemnisés	proportion d'indemnisés	chômeurs indemnisés	chômeurs non indemnisés	proportion d'indemnisés
hommes	< 25 ans	153 400	177 900	46,3%	168 400	196 500	46,1%
	25 - 49 ans	740 800	652 400	53,2%	819 300	701 000	53,9%
	50 ans ou plus	338 600	155 600	68,5%	352 900	180 800	66,1%
	Total	1 232 800	985 900	55,6%	1 340 600	1 078 300	55,4%
femmes	< 25 ans	130 800	201 700	39,3%	138 100	212 400	39,4%
	25 - 49 ans	689 100	736 400	48,3%	738 600	784 200	48,5%
	50 ans ou plus	347 300	193 400	64,2%	359 200	222 100	61,8%
	Total	1 167 200	1 131 500	50,8%	1 235 900	1 218 700	50,4%
Total	< 25 ans	284 200	379 600	42,8%	306 500	408 900	42,8%
	25 - 49 ans	1 429 900	1 388 800	50,7%	1 557 900	1 485 200	51,2%
	50 ans ou plus	685 900	349 000	66,3%	712 100	402 900	63,9%
	Total	2 400 000	2 117 400	53,1%	2 576 500	2 297 000	52,9%

Source : Pôle Emploi, Données brutes, Champ : Métropole

La proportion de chômeurs indemnisés est croissante avec l'âge du demandeur d'emploi : en juin 2013, elle est égale à 42,8% pour les demandeurs de moins de 25 ans alors qu'elle se situe à 63,9% pour ceux âgés de 50 ans ou plus, ceci étant dû au fait que beaucoup de jeunes demandeurs d'emploi n'ont pas suffisamment de référence de travail pour être indemnisés.

Quelle que soit la tranche d'âge observée, la proportion d'indemnisés est plus forte pour les hommes que pour les femmes.

Globalement, le nombre de chômeurs indemnisés a augmenté sur un an (+7,4%). Il a augmenté plus fortement pour les hommes et femmes les plus jeunes (+7,8% pour les moins de 25 ans) ou d'âges intermédiaires (+9,0% pour les 25 à 49 ans) que pour les plus âgés (+3,8% pour les 50 ans ou plus).

Le nombre de chômeurs non indemnisés s'est accru également entre juin 2012 et juin 2013 (+8,5%), du fait surtout de l'augmentation des plus âgés (+15,4%).

Tableau 4 : Chômeurs non indemnisés selon le motif

	juin 2012		juin 2013		évolution annuelle
	effectif	pourcentage	effectif	pourcentage	
dossier rejeté	1 177 100	55,6%	1 319 100	57,4%	12,1%
dont					
<i>conservation d'une activité réduite</i>	559 800	47,6%	654 200	49,6%	16,9%
<i>durée d'affiliation insuffisante</i>	367 600	31,2%	414 300	31,4%	12,7%
<i>activité hors champ d'application du régime</i>	98 900	8,4%	91 800	7,0%	-7,2%
<i>délai de forclusion atteint</i>	61 500	5,2%	52 300	4,0%	-15,0%
<i>rejet administratif pour départ volontaire</i>	41 600	3,5%	41 800	3,2%	0,5%
<i>condition de ressources non remplies</i>	34 000	2,9%	42 800	3,2%	25,9%
<i>autres rejets</i>	13 600	1,2%	21 900	1,7%	61,0%
interruption momentanée d'indemnisation	648 100	30,6%	649 700	28,3%	0,2%
dont					
<i>activité réduite</i>	605 500	93,4%	603 900	93,0%	-0,3%
<i>autres</i>	42 600	6,6%	45 800	7,0%	7,5%
droits épuisés	148 100	7,0%	178 900	7,8%	20,8%
attente d'indemnisation	96 300	4,5%	99 200	4,3%	3,0%
autres cas	47 800	2,3%	50 000	2,2%	4,6%
total	2 117 400	100%	2 297 000	100%	8,5%

Source : Pôle Emploi, Données brutes, Champ : Métropole

Le principal motif de non-indemnisation est le rejet du dossier (dans près de 6 cas sur 10), essentiellement parce que le demandeur conserve une activité importante ou n'a pas suffisamment travaillé pour être indemnisé.

Dans plus du quart des cas, la non-indemnisation n'est que provisoire, notamment parce que le demandeur a exercé ce mois-ci une activité réduite dont l'importance ne permet pas le cumul avec une indemnisation.

Enfin dans un peu plus d'un cas sur dix, le demandeur est soit en attente d'indemnisation (par exemple, suite à l'application automatique d'un différé d'indemnisation ou à un décalage du début de l'indemnisation du fait du paiement de congés payés) soit a épuisé ses droits à indemnisation.

Avertissement : Afin d'améliorer la mesure de la proportion des chômeurs indemnisés, définie comme le rapport entre le nombre de chômeurs indemnisés et le nombre de ceux potentiellement indemnisables, une nouvelle méthode de calcul est mise en place.

Antérieurement, le potentiel indemnisable était défini comme le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi dans les catégories 1, 2, 3, 6, 7 ou 8 (DEFM ABC) établi à la fin du mois écoulé, complété du nombre de dispensés de recherche d'emploi (DRE).

Désormais, le potentiel indemnisable comprend aussi les chômeurs indemnisés inscrits dans les catégories D et E (cela concerne certains allocataires de l'ATA, bénéficiaires d'un contrat aidé, créateurs d'entreprise). De plus sont intégrées les informations connues avec retard, par exemple celles issues du délai de traitement des dossiers, du dépôt tardif des demandes d'allocation et surtout du délai de récupération de pièces justificatives.

En harmonisant les grandeurs "potentiel indemnisable" et "chômeurs indemnisés", la nouvelle méthode améliore l'estimation des chômeurs non indemnisés et, par voie de conséquence, de la proportion de chômeurs indemnisés.

Les analyses sont conduites à partir du rapprochement de fichiers exhaustifs sur la période traitée extraits du FNA et du Fichier historique statistique (FHS) et du fichier STMT. Cette nouvelle méthode de calcul est applicable uniquement à partir de septembre 2008.